

Compte-rendu conseil municipal du 30 septembre 2016

Secrétaires : Christine Magaud, Didier Pommier

Excusés : Pierre Pontvianne pouvoir à Bernadette El Asri
Isabelle Delorme absente

Approbation du compte-rendu de la séance du 02/09/2016.

PERSONNEL :

Le contrat d'avenir d'Amandine Fidei se terminant en novembre 2016 est renouvelé pour une durée de 21 mois (jusqu'au 30/06/2018).

Laura Verdun a été recrutée par la promotion de l'emploi afin de pallier au manque d'effectif à la cantine pour une durée de deux heures par jour.

Yvan Anjouy ne pourra pas passer son permis poids lourd en fin d'année car pour prétendre à ce permis il faut avoir 21 ans accomplis il sera reporté en 2017.

Une formation CACES (Certificats d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) est organisée par la communauté de commune, les employés voirie de la commune sont inscrits pour 8 CACES, le montant de cette formation est de 1000 € et devrait durer 4 jours. Celle-ci est réalisée par la société City'pro.

Afin de pallier à l'absence de Bernard Clavier le conseil municipal engage une réflexion sur le recrutement d'une personne pour la période hivernale (6 mois). Des candidats vont être rencontrés prochainement par la commission « personnel ».

TRAVAUX :

L'entreprise La Boutique du Store devrait intervenir le 12 octobre pour poser les rideaux de l'école.

Le montant de la subvention enveloppe de solidarité s'élève à 4 552 €

Le « Document Unique » validé par le conseil municipal de juillet 2016 est validé par le CDG42

ECOLE :

TAP (Temps d'Activité Périscolaire) : n'ayant pas trouvé d'intervenant pour réaliser une activité musique, une deuxième séance d'Hapkido a été programmée.

Le bilan de l'année 2015 du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) est présenté au conseil municipal

MAISON BOYER :

Désamiantage : les devis pour cette intervention s'élevaient à 26 000 €, d'autres devis avaient été demandés par le conseil municipal et c'est l'entreprise SRE (Saint Romain Entreprise) qui a été retenue pour un montant de 13510 €.

L'ouverture des plis de l'appel d'offres a été réalisée le 23 septembre, l'analyse de celle-ci est programmée pour le 7 octobre.

Point sur l'emprunt : afin de pouvoir contracter celui-ci un numéro de conventionnement est demandé, c'est l'Etat qui devrait nous le délivrer.

Subvention de la Région : la commission régionale devrait se réunir début 2017 pour étudier notre dossier, cette subvention devrait s'élever à 55 000 €.

Projet commerce vente producteurs : une réunion est prévue le 11 octobre ou sera présenté le résultat de l'étude de « terres d'envie ».

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Maire fait un compte rendu des différentes réunions auxquelles il a participé, et où il est question des compétences de la nouvelle communauté d'agglomération :

Compétences obligatoires comme l'urbanisme

Compétences optionnelles comme la voirie

Pour ce qui est des ordures ménagères on devrait rester à la redevance pour l'année 2017, mais le passage à la taxe (facturation faite avec l'impôt foncier) est prévu par la suite.

L'extension vers la CALF a été validée par arrêté préfectoral du 30 septembre 2016.

P.L.U. :

Trois bureaux d'études ont été contactés pour chiffrer l'évaluation environnementale, les résultats sont les suivants :

- BIOINSIGHT pour 6 600 €
- SOBERCO pour 10 225 €
- CESAME pour 8700 €

Le conseil décide d'analyser plus profondément ceux-ci et prendra sa décision ultérieurement.

La prochaine réunion avec le bureau d'études, la chambre d'agriculture, le SIEL, la DDT et la CALF est prévue le 5 octobre à 14 h.

URBANISME :

Le conseil donne un avis défavorable à la réalisation d'un PUP (Projet Urbain Partenarial) afin de financer des équipements public desservant une parcelle privée (5 440€ pour le SIEL plus alimentation AEP...). Cette demande émise par un particulier sur un terrain en zone Nb entraîne l'exonération de la taxe d'aménagement.

TRAVAUX EN COURS :

Voirie 2016 : l'entreprise COLAS est retenue pour un montant de 34 551 €, ces travaux risquent d'être reportés en 2017 car l'entreprise est surbookée.

Voirie 2017 : le conseil étudie la possibilité de refaire le chemin de Boron.

Suite à la dégradation d'un lampadaire au Chantet un devis d'un montant de 2019 € a été présenté par le SIEL, la part communale s'élève à 1070 €. La franchise de notre assurance est de 700 €.

Le conseil autorise le maire à signer les documents.

ILLUMINATIONS :

Suite à la réunion du 20 septembre concernant l'illumination de la commune, trois entreprises ont été contactées pour chiffrer ces travaux :

- FESTILIGHT pour un montant de 5 106 €
- YESSS pour un montant de 4 147 €
- TEISSIER pour un montant de 3843 €

Le conseil décide d'analyser plus profondément ces devis et donne l'autorisation au maire de signer le devis de l'entreprise retenue par la commission.

INDEMNITES DES ELUS :

Une délibération est prise concernant une régularisation à effectuer sur les indemnités des élus relatifs aux cotisations DIF (Droit Individuel à la Formation), un rappel devra être fait depuis janvier 2016.

NUMEROTATION DES RUES :

Une délibération est prise concernant la convention d'aide avec La Poste pour la dénomination et la numérotation des voies.

QUESTIONS DIVERSES :

Une demande de subventions est émise par le comité d'animation, le conseil est favorable pour une aide de 1 000 € afin d'amortir partiellement le cout du feu d'artifice pris en charge par le comité d'animation.

D.I.A. : CHAPUY / GAGNAIRE – le conseil décide de ne pas préempter

D.I.A. : JAUKER/ Cté de Communes - le conseil décide de ne pas préempter

D.I.A. : BERGER/MOUNIER - le conseil décide de ne pas préempter

Vente terrain B91 : BORY/CHARRETIER - le conseil décide de ne pas préempter

Rappel :

- Repas des anciens le 8 octobre
- Réunion compteurs LINKY le 21 octobre à 20 h à Boisset St Priest salle Gachet
- Début de la 32^{ème} campagne des Restos du Cœur le 24 novembre
- 20ème anniversaire MJC Les Fougères le 1^{er} octobre à 20h30 à Saint Jean Soleymieux
- Lecture de la lettre de J C Frecon concernant sa non représentation aux élections sénatoriales.

.Prochain conseil le 28 octobre 2016.

